

Fondée en 2018, la Chaire Université catholique de l'Ouest - Afrique est née des relations étroites que l'Université catholique de l'Ouest entretient avec des partenaires universitaires africains de premier plan (Université catholique d'Afrique de l'Ouest, Université catholique de Madagascar).

Elle constitue un centre d'expertise interdisciplinaire et international de formation et de recherche en lien avec l'Afrique, continent en plein développement économique, démographique et social. Ces évolutions nous amènent à nous interroger sur leurs conséquences en termes d'éducation, d'écologie, de migration, d'influence géopolitique...

Dans ce projet, l'Université catholique de l'Ouest ambitionne de pouvoir offrir à tous ces acteurs la possibilité de réaliser une expérience originale de formation et de recherche, à même de favoriser un accomplissement personnel des étudiants.



Ses objectifs

- *Faire Université ensemble*, c'est-à-dire incarner tous ensemble la Chaire Afrique en développant conjointement l'enseignement, la formation intégrale de nos étudiants et la recherche.
- Offrir aux étudiants de l'UCO une expérience de l'Afrique en se saisissant de tous les questionnements et défis actuels que connaît ce continent, pour tenter d'apporter des réponses audacieuses, cohérentes et réalistes, conjuguant le savoir et l'agir.
- Construire le monde de demain par la promotion d'un développement et d'une écologie humaine éclairés par des valeurs partagées par tous.
- Renforcer les liens entre les enseignements et développer la co-construction de travaux universitaires.



Animée par le professeur Laurent Péridy, vice-recteur de l'UCO à la vie académique, aux relations avec l'enseignement catholique et à la prospective, la Chaire UCO-Afrique déploie de premières activités coordonnées par : Jean Robin, responsable du recrutement international de l'UCO, Pierre Usclat, maître de conférences en Sciences de l'éducation et directeur de l'Institut Notre-Dame de l'Espérance, le père Bernard Kaboré, président de l'Université catholique d'Afrique de l'Ouest d'Abidjan et le père Marc Ravelonantoandro, recteur de l'Université catholique de Madagascar.

Son programme

La Chaire Afrique est au service des étudiants, lesquels sont à la fois les acteurs, les destinataires et surtout les initiateurs principaux des activités :

- **Comité franco-africain pour le rapprochement des systèmes universitaires**
Création d'un Comité chargé du développement des partenariats avec les universités africaines et de la création des nouvelles formations selon les besoins du continent.
- **Colloques et ateliers sur l'interculturalité**
Un colloque annuel, rassemblant l'ensemble des partenaires et permettant une transversalité complète dans les échanges, permettra d'approfondir la réflexion autour du principe fondateur de la chaire : « Comment faire Université ensemble ? ».
- **Lancement de la Maison commune de la recherche franco-africaine**
Dans ce cadre, la recherche s'articulera autour de thèmes qui nous rassemblent et nous engagent réciproquement. La formation de doctorants, encadrés par des binômes de partenaires selon le principe de la co-tutelle, sera mise en place.
- **Bourses à la mobilité**
Chaque année, 10 bourses d'aide à la mobilité permettront aux étudiants les plus méritants et les plus motivés de pouvoir réaliser un temps d'études et/ou de stage en France ou en Afrique, et ainsi bénéficier d'une expérience internationale.



De gauche à droite : Jean Robin, coordinateur de la Chaire Afrique de l'UCO, Gilles Huberson, ambassadeur de France en Côte d'Ivoire et le père Bernard Kaboré, président de l'Université catholique d'Afrique de l'Ouest d'Abidjan.



Ses actions

Grâce au soutien de ses mécènes, la Chaire Afrique permettra de :

- **Rapprocher différents systèmes universitaires et accompagner leur évolution**
 - Permettre à des étudiants africains de suivre un temps d'études en France
 - Créer de nouveaux diplômes en rapport avec l'Afrique et ses besoins
 - Établir des partenariats novateurs pour le développement de l'éducation et de la formation en Afrique
 - Promouvoir une recherche conjointe des enseignants français et africains.
- **Développer la mobilité universitaire, volet expérientiel**
 - Pouvoir proposer à des étudiants de l'UCO de faire un stage d'études en Afrique
 - Développer son réseau en facilitant la rencontre de publics variés et internationaux.
- **Être associé à un centre d'expertise universitaire**
 - Proposer des manifestations en lien avec les thèmes de recherche de la chaire, ses enseignants, ses intervenants et ses partenaires
 - Commander un projet particulier (enquête, étude, recherche...) et réunir une équipe franco-africaine pour le réaliser
 - Participer au financement de bourses pour des doctorants et rencontrer des chercheurs internationaux.



Interview de Miranda, première étudiante malgache diplômée dans le cadre de la double-licence en économie entre l'Université catholique de Madagascar (UCM) et l'UCO. Il s'agit du premier partenariat, réalisé en 2016, au sein de la Chaire UCO-Afrique.

Pourquoi avez-vous fait le choix de venir étudier à l'UCO et quelle valeur ajoutée avez-vous trouvée ?

Quand j'ai su qu'une première coopération à l'échelle internationale entre l'UCO et l'UCM était née, j'ai tout de suite voulu suivre cette formation qui nous permet d'obtenir un double diplôme UCO/UCM. Par ailleurs, j'ai toujours été motivée par la recherche de vérité et de justice au point que j'ai voulu m'ouvrir au monde et à l'international. Avec les exigences du double diplôme, j'ai notamment eu l'occasion de découvrir le monde professionnel par des stages d'une grande richesse dans des sociétés d'envergure nationale et internationale, à Madagascar et en France.

Finir ma licence en France était une expérience très fructueuse et m'a notamment permis d'acquérir une certaine ouverture d'esprit. A l'UCO, j'ai appris à me connaître davantage et j'ai pu servir mon pays.

Vous étiez en 3^{ème} année de Licence Économie, gestion et éthique de l'entreprise à l'UCO, quels ont été les apports en terme de réflexion éthique ?

Cette licence se distingue par sa formation très professionnelle, axée sur une posture éthique. Suivre cette formation à l'UCO permet de penser les choses avec optimisme, mais surtout de développer une vision positive de l'économie, qui est d'abord au service de l'homme. L'UCO valorise ses étudiants par le vivre-ensemble et s'engage à une véritable ouverture culturelle en préconisant la recherche du bien commun. Ensemble et dans n'importe quelle discipline, nous sommes dans le droit et dans le devoir de participer activement à la recherche d'un monde de vérité, de justice, de liberté et d'amour.

Devenir mécène de la Chaire UCO - Afrique

Un projet d'envergure qui se déploie jusqu'en 2025, pour un budget total de 1,8 million €.

✓ **Les projets que votre implication permettra de financer :**

- Animation et coordination de la chaire
- Développement de partenariats universitaires
- Bourses de mobilité étudiante et bourses de doctorat
- Colloque annuel
- Activités de la Maison commune de la recherche.

✓ **En tant que mécène de la Chaire UCO - Afrique, vous pourrez bénéficier d'avantages exclusifs :**

- Associer votre nom à la chaire, à des conférences, à un prix de la chaire
- Inviter ou faire intervenir vos collaborateurs et parties prenantes à des conférences ou des débats de la chaire
- Donner la parole à un dirigeant de votre entreprise aux côtés de l'UCO
- Impliquer votre entreprise au sein d'un travail de recherche de la chaire
- Associer vos enjeux stratégiques à un projet pédagogique de l'UCO (stagiaires, apprentis, salariés).

L'association Saint-Yves, qui porte l'UCO, est reconnue d'utilité publique.

Votre don en faveur de l'UCO bénéficie de déductions fiscales pour les entreprises et les particuliers.

• **IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS**

Déduction fiscale à hauteur de 60 % du don jusqu'à 5 pour 1000 du CA H.T.

→ Un don de 50 000 € à l'UCO permet une déduction de 30 000 € soit un don net de 20 000 €.

• **IMPÔT SUR LE REVENU**

Déduction fiscale à hauteur de 66 % du don, dans la limite de 20 % du revenu imposable.

→ Un don de 10 000 € revient à 3 400 € et l'UCO bénéficie bien de 10 000 €.

• **IMPÔT SUR LA FORTUNE IMMOBILIÈRE**

Déduction fiscale à hauteur de 75 % du don dans la limite de 50 000 €.

→ Un don de 10 000 € revient à 2 500 € et l'UCO bénéficie bien de 10 000 €.